

Plan de formation

ANALYSE PATRIMONIALE

Panorama rapide des fonctions principales du logiciel PATRIM'EXPERT PRIVE

- Détail des modules : IR / ISF/ Succession, indispensables pour l'utilisation courante de PATRIM'EXPERT.

Immobilier et rendement / contrat d'assurance-vie

- Calcul de la plus-value d'un immeuble de rapport.
- Comparatif de rendement entre cet immeuble et un contrat d'assurance-vie qui reçoit le produit de la vente de ce dernier, moins, l'impôt sur la plus-value, la taxe foncière et éventuellement le capital restant dû, si l'immeuble est grevé d'un emprunt.
- Retraits partiels équivalents au loyer net d'impôt et de charge.
- Incidence sur le budget disponible, l'IR, les droits de succession.

Plan de financement des droits de succession

- Comment apporter une réponse immédiate à la couverture des droits à partir de montages constitués de contrats d'assurance-vie en PU et/ou PP et une temporaire-décès dégressive.
- Arbitrage éventuel de liquidités et conséquence sur le montant des droits.

Donation temporaire d'usufruit à un enfant étudiant

- Coût de la donation.
- Incidences IR et ISF.

Prise en compte des actifs prévisibles

Création, suite au décès, de revenus pour autrui

- temporaires
- viagers

Démembrement de la clause bénéficiaire

- Quasi-usufruit au profit du conjoint survivant.

Loi Madelin

- Calcul des marges disponibles : retraite, prévoyance, perte de profession
- Simulations à partir de la cotisation ou de la rente
- Réinvestissement de l'économie d'impôt dans un contrat d'assurance-vie :
 - avec capitalisation (reconstitution de l'investissement)
 - avec sortie en rente viagère qui s'ajoute à la rente Madelin.
- Mise en évidence du retour sur investissement en tenant compte de la fiscalité nette.
- Comparaison avec un contrat d'assurance-vie.

PERP (même développement que Madelin)

Contrat de capitalisation ou contrat d'assurance-vie ?

- Y aurait-il un regain d'intérêt pour le bon de capi depuis la limitation de 152 500 € par bénéficiaire ?

Conséquences du décès du chef d'entreprise :

- droits de succession
- plus-values professionnelles totales ou partielles / impôts exceptionnels
- emprunt et assurance décès
- engagement de conservation

Réinvestissement et analyse du nouveau patrimoine.

Donation de l'entreprise :

- droits de donation
- engagement de conservation
- soulte

Il est indispensable de venir à la formation avec un ordinateur portable.